

Gîte du Relais Solognot

Règlement intérieur

Le gîte n'est pas un lieu librement ouvert au public. C'est pourquoi nous vous invitons à profiter de tous les lieux de vie qui sont à votre disposition, dans la convivialité, et le respect de l'intimité de chacun.

Les départs

Le dernier jour de votre séjour, les départs se font au plus tard à 11h ; ceci afin de pouvoir disposer du temps nécessaire pour vous offrir le meilleur confort.

Le gîte

- Des dispositifs audiovisuels sont à votre disposition ; le son devra être modéré à partir de 22h.
- L'accès à la Wifi est possible gratuitement. Le téléchargement illégal est interdit.
- Les objets de valeurs (bijoux, moyens de paiement, etc.) ne doivent pas être laissés dans le gîte, ou dans les véhicules en stationnement ; les hôtes déclinant toute responsabilité en cas de disparition de ces objets.
- En cas de dégradation constatée, tout-ou-partie de la caution demandée en début de séjour pourra être retenue.
- L'organisation d'évènement/soirée doit être soumise à la validation du propriétaire
- L'arrivée d'un hôte supplémentaire doit également être validée par le propriétaire. Celui-ci est en droit de la refuser si le nombre d'hôtes dépasse la capacité affichée. Dans ce cas, toute modification ou rupture de contrat sera à l'initiative du client

La piscine

La piscine est ouverte de 10h à 20h (hors fermeture hivernale).

Le règlement est affiché à l'entrée de la piscine.

Dispositions générales

- En respect du décret N°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les lieux à usage collectif. La totalité de l'établissement, hors extérieur, est donc « non-fumeur ».
- Nous prions nos hôtes de présenter une tenue décente en toute occasion, et d'être habillés, chaussés (notamment après les baignades), lors des déplacements dans la résidence.
- Les enfants évoluant au sein de la propriété sont sous l'unique responsabilité de leurs parents.
- Vous disposez de deux places de parking dans la résidence, nous vous demandons de respecter ces emplacements.
- Il est recommandé de ne pas rouler trop vite dans les allées de la résidence.
- Un livret d'accueil contenant différentes informations sur les solutions de restauration, les visites et balades à faire est disponible pour consultation.
- Enfin, le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage corporel survenus au décours du séjour dans la propriété.

Nous comptons sur votre collaboration pour

- Éviter de laisser l'éclairage ou le sèche-serviettes inutilement en fonction.
- Respecter les températures recommandées :
 - 26°C lorsque la température extérieure dépasse 30°C
 - 19°C en mode chauffage
- Privilégier une utilisation raisonnable de la consommation d'eau.
- Permettre le bon fonctionnement du système d'assainissement individuel en ne jetant rien d'autre dans les toilettes que le papier hygiénique, les autres déchets ayant une poubelle prévue à cet effet.
- En cas de location du linge de toilette, éviter de mélanger le linge de toilette utilisé avec celui dont vous n'avez pas eu l'usage.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension, en vous souhaitant un excellent séjour.

Florence & Vincent

Gîte du Relais Solognot

Internal Rules

The « gîte » is not a place freely open to the public. This is why we invite you to take advantage of all the living spaces available to you, in a friendly manner and respecting everyone's privacy.

The departures

On the last day of your stay, departures are no later than 11 a.m.; this in order to have the necessary time to offer you the best comfort.

The « gîte »

- Audiovisual devices are at your disposal; the sound must be moderated from 10 p.m.
- Access to WiFi is possible free of charge. Illegal downloading is prohibited.
- Valuables (jewelry, means of payment, etc.) must not be left in the gîte or in parked vehicles; the hosts decline all responsibility in the event of disappearance of these objects.
- In the event of damage noted, all or part of the deposit requested at the start of the stay may be withheld.
- The organization of events/evenings must be subject to validation by the owner
- The arrival of an additional guest must also be validated by the owner. The latter has the right to refuse it if the number of hosts exceeds the displayed capacity. In this case, any modification or termination of contract will be at the initiative of the customer.

The pool

The pool is open from 10 a.m. to 8 p.m. (excluding winter closures).

The rules are posted at the entrance to the swimming pool.

General requests

- In compliance with Decree No. 2006-1386 of November 15, 2006, smoking is prohibited in places for collective use. The entire establishment, excluding the exterior, is therefore “non-smoking”.
- We ask our guests to present decent attire on all occasions, and to be dressed and shod (especially after swimming), when moving around the residence.
- Children growing up on the property are the sole responsibility of their parents.
- You have two parking spaces in the residence, we ask you to respect these spaces.
- It is recommended not to drive too fast in the driveways of the residence.
- A welcome booklet containing various information on catering solutions, visits and walks is available for consultation.
- Finally, the owner declines all responsibility in the event of theft or bodily damage occurring during the stay in the property.

We are counting on your collaboration to

- Avoid leaving the lighting or towel dryer on unnecessarily.
- Respect the recommended temperatures :
 - 26°C when the outside temperature exceeds 30°C
 - 19°C in heating mode
- Favor reasonable use of water consumption.
- Enable the proper functioning of the individual sanitation system by throwing nothing into the toilet other than toilet paper, other waste having a bin provided for this purpose.
- When renting towels, avoid mixing used towels with towels you have not used.

We thank you in advance for your understanding, wishing you an excellent stay.

Florence & Vincent